Ecrit par Echo du Mardi le 18 juillet 2023

Sécurité économique : Les commissaires aux comptes et les avocats s'allient pour conjuguer leurs expertises

La Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) et le Conseil national des barreaux (CNB) viennent de signer une convention de partenariat pour allier leurs expertises et favoriser le développement des relations entre les deux professions du Droit qu'ils représentent, au bénéfice de l'économie dans son ensemble.

Face aux grandes mutations de l'économie, notamment dans les domaines du numérique et de la durabilité, les entreprises doivent relever de nouveaux défis. A leurs côtés, les commissaires aux comptes et les avocats, professionnels du Droit contribuent à la sécurité et à la justice économique afin de créer un climat de confiance.

La CNCC et le CNB, instances représentatives des deux professions, réunies par ces enjeux, viennent de conclure un partenariat entre elles visant à favoriser les échanges entre les deux institutions et les professionnels qu'elles représentent, afin de développer des synergies au sein de l'économie.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 18 juillet 2023

> « Il s'agit d'allier les forces de nos instances au service de l'accompagnement des professionnels et de favoriser nos échanges au service de l'économie dans son ensemble. »
>
> *Yannick Ollivier, président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes*

« Nos professions, professions du Droit, jouent un rôle essentiel au service de la sécurité, de la justice économique et de la transition vers une économie plus durable à l'heure où le calendrier législatif en la matière s'accélère, explique Yannick Ollivier, président de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Il s'agit d'allier les forces de nos instances au service de l'accompagnement des professionnels et de favoriser nos échanges au service de l'économie dans son ensemble. »

Ce partenariat a pour objet de :

- Développer la connaissance réciproque des missions des commissaires aux comptes et des avocats.
- Accompagner la transformation de leurs professions, en lien avec les attentes et les besoins des entreprises pour favoriser le développement de la confiance économique pour une croissance plus durable.
- Sensibiliser les professionnels et les entreprises aux enjeux de la transition vers une économie plus durable.

Pour concrétiser l'ambition de ce partenariat, la CNCC et le CNB prévoient le développement d'un cycle de webconférences autour des thématiques en lien avec les missions des deux professions ainsi que sur le thème de la RSE.
Pour assurer la plus grande portée possible à cette initiative et ancrer leurs engagements dans les territoires, des manifestations communes seront organisées en région par les deux professions.

> « Les professions d'avocat et de commissaire aux comptes jouent un rôle clé dans l'économie de notre pays. »
>
> *Jérôme Gavaudan, président du Conseil national des barreaux*

« Les professions d'avocat et de commissaire aux comptes jouent un rôle clé dans l'économie de notre pays, complète Jérôme Gavaudan, président du Conseil national des barreaux. Au-delà d'une meilleure compréhension entre les deux professions, ce partenariat sera l'occasion de renforcer la protection des entreprises d'un point de vue juridique et financier. Nous nous réjouissons de cette unité entre nos deux professions pour répondre aux évolutions du marché économique. »